



**DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
DE NORMANDIE**
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE DU CALVADOS

Caen, le 5 août 2021

Dominique Laprie-Sentenac
architecte des bâtiments de France
Catherine Montagne, gestion administrative
02 31 15 61 04
udap.calvados@culture.gouv.fr

L'architecte des bâtiments de France
à
Monsieur le Président
Communauté de communes Seules Terre et
Mer
10 place Edmond Paillaud – BP 24
14480 CREULLY SUR SEULLES

OBJET : Fontenay le Pesnel, projet de PLU arrêté

Monsieur le Président,

Le cône de vue sur l'église Saint-Aubin protégée monument historique est un belvédère naturel remarquable autant d'un point de vue patrimonial que paysager. Je constate qu'il a bien été pris en compte.

La zone AUa, secteur 1 - rue du château, au nord-ouest de l'église, accueillera une urbanisation limitée.

Les règlements écrit et graphique n'appellent pas d'observation particulière. Le souci d'intégration des nouvelles constructions est bien présent. Les franges urbaines confortent la trame verte ; le maillage de haies est préservé, voire conforté ou complété.

Il conviendra de compléter la liste des servitudes d'utilité publiques, en AC1, par la mention du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Aubin créé le 5 mai 2006.

Mon avis sur ce projet de PLU arrêté est favorable sous réserve de l'observation ci-dessus.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sincères salutations.

L'architecte des bâtiments de France

Dominique LAPRIE-SENTENAC

Copie à DDTM du Calvados